

DÉCLARATION LIMINAIRE

www.fnte.cgt.fr



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 13 DÉCEMBRE 2021

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Le 5 décembre dernier, dans un silence assourdissant, le gouvernement a dissous le statut général des fonctionnaires par ordonnance. Il est remplacé par un code général de la Fonction Publique.

La sémantique est importante :

Un statut vise à regrouper une ou plusieurs lois organisant la situation professionnelle d'un groupe déterminé. Il visait à donner un cadre protecteur pour permettre aux fonctionnaires d'assurer leurs missions particulières de Service Public.

A l'inverse, un code vise à regrouper dans un recueil une ou plusieurs règles normatives adoptées au gré des changements de gouvernements et de leurs différentes orientations politiques.

La notion de carrière du fonctionnaire disparaît au profit de l'emploi occupé.

La carrière d'un fonctionnaire évoluait en fonction des grilles indiciaires et progressait de manière régulière quel que soit l'emploi occupé. Le livre 4 du code général de la Fonction Publique abroge ce déroulement linéaire de carrière ; c'est la fin des droits collectifs attachés à la personne puisque l'emploi occupé est mis en avant au détriment du grade.

Ce quinquennat restera celui de la destruction de la Fonction Publique, de ses agents et des services rendus.

La situation d'austérité salariale dans laquelle les gouvernements successifs maintiennent les agents de la Fonction Publique est intenable. La CGT rappelle encore aujourd'hui à l'occasion de ce CTM l'urgence d'en finir avec le gel permanent depuis 2010 des traitements et salaires.

C'est une énième provocation que viennent de subir les 5 millions de fonctionnaires de notre pays à la suite de l'annonce du gel des traitements pour une année supplémentaire. Quelle provocation, quel mépris, quelle considération du gouvernement qui démontre encore une fois que l'État est loin d'être l'exemple à suivre.

L'absence d'augmentations générales des salaires conduit à des pertes de pouvoir d'achat abyssales, à des tassements de carrière d'un niveau inédit, à une non prise en compte des qualifications et des compétences absolument catastrophiques.

L'augmentation des salaires figure parmi les préoccupations des personnels encore plus en cette période où tous les prix flambent, tout augmente hormis les salaires et traitements.





COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 13 DÉCEMBRE 2021

Les salariés ont de plus en plus de mal à boucler leur fin de mois et ce ne sont pas les mesurette du bouclier énergétique ni la prime carburant de 100€ pour les salaires de moins de 2.000 € qui vont inverser la tendance. La CGT demande que lui soit communiqué, par employeur, le nombre de personnels concernés par la mesure.

Notre ministère n'est pas en reste concernant la mise en place de mesurette salariales. Alors que l'augmentation de la prime de rendement de 16 à 17% était actée depuis plus d'un an et applicable au 1er octobre 2021, les ouvriers attendent toujours la 1ère partie de 0.5% qui n'apparaît toujours pas sur leur bulletin de salaire.

La CGT espère que cette évolution en 2 parties sur 2 années budgétaires différentes n'est pas uniquement scindée pour une simple raison économique car le budget auquel correspond cette revalorisation est infime dans le budget de la défense en constante croissance et répondant aux recommandations de l'OTAN d'atteindre les 2% du PIB.

Le CTM doit valider des textes relatifs à la prolongation de professions d'ouvriers de l'État vers le hors catégorie, c'est une bonne chose car la CGT le revendique pour l'ensemble des professions de la nomenclature des professions ouvrières mais c'est une bonne chose à condition que ces évolutions s'accompagnent de droits à l'avancement et malheureusement, c'est loin d'être le cas.

Les taux d'avancement 2022 ne sont pas encore signés mais certains communiquent déjà dans les établissements, ce qui pose question sur la fuite d'information ou alors sur une communication du ministère à 2 vitesses. Si les chiffres communiqués devaient se concrétiser, le ministère des armées confirmerait pour ses personnels l'austérité salariale sans aucune augmentation générale des salaires, adossé à un taux d'avancement d'une faiblesse inégalée.

Soumis à un taux interministériel depuis 2018, avec l'argument principal de respecter le taux défini de 13%, les droits en avancement n'ont cessé de décliner puisqu'ils résultent des taux fixés ainsi que des effectifs.

Prolonger des professions avec des taux aussi bas est une véritable fumisterie. C'est faire croire à de nouvelles possibilités de déroulement de carrière sans que la majorité d'entre eux n'y accède finalement.

Il est donc grand temps de sortir de cette spirale salariale négative et de reconnaître enfin l'expérience, le travail effectué, le dévouement, les qualifications, les compétences de tous les personnels et non plus d'une partie d'entre eux de plus en plus réduite.

La CGT se positionne pour le maintien des commissions d'avancement ouvrières au plus près des salariés avec des prérogatives exclusives à l'avancement de groupe et d'échelon, avec des droits en avancement d'un niveau autre que celui que vous nous présentez encore cette année.

La CGT, dès le début, avait indiqué l'aberration qui de faire passer une épreuve à des agents déjà en distorsion d'emploi afin de régulariser une situation subie et non choisie. Cela révèle une nouvelle fois le niveau de perversité de Bercy.

Finalement, avec l'ordonnance 2021-1574, est-il toujours pertinent de parler d'avancement et de carrière des fonctionnaires ?



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 13 DÉCEMBRE 2021

Profitons de l'instant pour replonger dans le dictionnaire (on apprend à tout âge) :

Restructuration : Opération consistant à réorganiser ou à réaménager un ensemble devenu inadapté ;

Transformation : action de changer quelque chose en profondeur, de manière drastique, métamorphoser quelque chose.

Encore une fois, la sémantique est importante, voire primordiale.

Toutefois, il est important de garder en mémoire, qu'une transformation doit être porteuse de sens, le « transformer pour survivre » n'est plus suffisant.

De sens, les agents n'en ont plus. Ils ne comprennent pas, ils sont de plus en plus méfiants et par conséquent ils n'y adhèrent pas.

Comment pourraient-ils le faire lorsqu'on les laisse dans l'incertitude la plus totale concernant leur outil de travail, pour que des mois plus tard on les remercie en leur demandant d'aller voir ailleurs.

La CGT dénonce l'incohérence d'un ministère qui n'arrive pas à recruter et qui, en contrepartie, se débarrasse de populations dès lors que le politique détermine arbitrairement son inutilité.

Le SSA n'est pas le seul employeur où les agents sont démoralisés, anxieux. D'autres, comme le SCA pour ne pas le citer, continuent de « supprimer des marges frictionnelles ». Là encore, changer les termes ne changent pas l'issue.

Aussi vous pouvez rebaptiser le PAR en PAT, les postes en sureffectif en marges frictionnelles, les restructurations en transformations ou réorganisations, les agents souffrent.

Au SSA, les agents ne reconnaissent plus leur travail. Dans les HIA sanctuarisés, les agents sont en surchauffe, en manque de moyens matériels et humains. On comprend mieux pourquoi ces agents quittent leur poste devant ces adjonctions contradictoires, face à l'impossibilité d'effectuer leurs missions, avec une conscience professionnelle qui n'est plus à démontrer dès lors qu'il s'agit de santé, de douleurs, de décès. La démission devient un acte de protection et non de désintérêt du métier ou de l'institution, bien au contraire. Il est douloureux pour les agents.

Pour la CGT, fermer un HIA, pardon, TRANSFORMER un HIA en antenne, en pleine pandémie est pour le moins scandaleux. Le message envoyé par le ministère correspond-il à la résilience tant prônée par le président ? Pour la CGT, il n'en est rien.

Quelle ironie d'intégrer l'HIA Desgenettes au plan blanc alors que l'hôpital n'a ni les moyens humains ni les moyens matériels pour y répondre alors que vous supprimez les moyens pour y répondre.



**DÉCLARATION
LIMINAIRE**
www.fnte.cgt.fr



COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 13 DÉCEMBRE 2021

Au SCA, les fameuses « marges frictionnelles » amèneront à supprimer 450 postes. Diriez-vous qu'il est de notoriété publique que le SCA est en sureffectif ?

Pour preuve, vous adossez des « petits GS » aujourd'hui dans l'incapacité de mener leurs missions faute d'effectif, à d'autres plus grand.

Quelle cohérence !

Une communication relative aux élections professionnelles de 2022 et la cartographie des instances seront faites lors de ce CTM. Tout semble déjà ficelé mais la CGT rappelle sa méfiance à l'organisation par le biais du vote électronique. Lorsqu'il a été utilisé celui-ci s'est traduit par une abstention plus importante quoiqu'en dise l'expérimentation menée en 2018 sur le site de Tours.

Ces modalités de vote conviennent sûrement à certains métiers, certaines populations du ministère mais sont très loin de satisfaire aux métiers techniques dans lesquels exercent encore de très nombreux personnels. Ceux-ci n'ont souvent aucun matériel informatique à leur disposition hormis celui du chef d'équipe ou de service.

Concrètement, comment le ministère va-t-il s'assurer que la totalité des personnels aient accès à leur identifiant, mot de passe ? Comment le ministère s'assurera que les personnels en maladie aient accès à leur identifiant fourni sur leur adresse intradef ?

La CGT revendique que des mesures particulières soient mises en place pour que les élections professionnelles soient les élections de tous les personnels et pas seulement celles de d'une partie ayant accès aux moyens de communication.

La CGT revendique également que les organisations syndicales aient un accès aux listes durant la semaine de vote. La campagne électorale s'arrêtant la veille du 1er jour du vote, il est primordial que nous puissions avoir la connaissance de l'état du vote en continu, tout au long du scrutin.

Enfin dernier point de communication, celui relatif à la protection sociale complémentaire.

La CGT estime que la participation à hauteur de 15€ dès le mois de janvier prochain est un premier pas qui doit s'accompagner de réelles mesures de participation de l'état mais surtout d'une protection maximale pour les personnels du ministère.

La CGT continue d'exiger des lois de finances et de financements de la Sécurité Sociale à la hauteur des besoins et réaffirme la nécessaire reconquête des systèmes obligatoires de sécurités et de protections sociales.

Merci de votre attention

